

Durant toute cette période nous restons à votre écoute de manière continue, n'hésitez surtout pas à nous solliciter soit par mail à l'adresse suivante sapapol@adp.fr ou au par téléphone au **01 49 75 06 46**.

Prenez soin de vous et de vos familles, soyez prudents et respectez les consignes essentielles.

LES DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR :

Point 1 : Solde du dividende 2019

Point 2 : Situation des SMU (Services Médical d'Urgence)

POINT 1

SOLDE DU DIVIDENDE 2019

AÉROPORTS DE PARIS annonce qu'il va supprimer le solde du dividende 2019 qui devait être versé au mois de juin prochain à ses actionnaires.

Rappelons que, dans un premier temps, il avait été annoncé dans le communiqué financier du 10 février dernier, qu'un dividende de 3,70 € serait proposé au vote des actionnaires à la prochaine assemblée générale.

AÉROPORTS DE PARIS a déjà versé 70 centimes d'acompte sur ce dividende le 10 décembre dernier et annonce donc qu'il ne versera pas les 3 euros supplémentaires par action qui étaient prévus en juin prochain.



NOTRE POSITION

L'UNSA/SAPAP a été le premier syndicat, avant toutes les autres organisations syndicales, à écrire dès le 25 mars, à Bruno LEMAIRE et à Emmanuel MACRON, pour demander l'annulation du paiement de ces 3 euros par action en juin car la situation l'exigeait.

L'UNSA/SAPAP se félicite que sa proposition soit retenue et permette à l'entreprise de conserver 284 Millions d'euros de trésorerie, dans une période où les recettes sont réduites à zéro, et dans une période où les salariés paient un très lourd tribut avec notamment le plan d'économies qui les a frappé soudainement (plus de 5 000 salariés au chômage partiel, ce qui est du jamais vu).



POINT 2

SITUATION DES SMU

À la demande de ses salariés adhérents entre autres des SMU d'Orly et Roissy,
l'UNSA SAPAP propose à la direction du groupe ADP :

- Le maintien de l'ouverture des SMU en H24 et à effectif complet
- L'accueil des salariés ADP et personnes fréquentant encore les 2 aéroports pendant la période d'inactivité ou activité réduite
- L'accueil des patients non graves adressés par les SAMU, urgences et médecins de ville voisins afin d'alléger la charge de travail de ces derniers

Pour ce faire, les SMU ont des structures et une logistique de haute technicité, des personnels qualifiés en médecine d'urgence et de nouvelles mesures organisationnelles récemment adaptées à la problématique de l'épidémie de Covid 19.

Les SMU peuvent assurer des consultations et des soins auprès de patients venant des environs des aéroports, présentant des symptômes non graves mais nécessitant d'être examinés par un médecin ; la prise en charge d'un potentiel cas grave est parfaitement possible ainsi que son transfert en ambulance médicalisée dont sont dotés les 2 SMU.



NOTRE POSITION

Les personnels des SMU, conscients de leur rôle crucial dans cette urgence sanitaire, souhaitent continuer d'assurer leur mission de soins.

Faisant partie d'une structure encore Entreprise d'État, les salariés des SMU adhérents de l'UNSA/SAPAP ont souhaité faire part de leur inquiétude sur l'avenir de leurs services et exprimer leur sens du devoir au travers de ce communiqué.



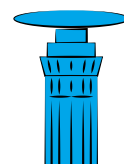
ORLY

UNSA/SAPAP
Local 5410 Orly Sud
Tél : 01 49 75 06 46
sapapol@adp.fr

Libres ensemble !



CDG



UNSA/SAPAP
Module MN 2R4-077 CDG2
Tél : 01 48 62 74 55
sapapry@adp.fr